

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

Avis

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 96 rue St Joseph. (Ancien bureau de la Vérité)

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foy près Quebec

QUEREC

SAMEDI 1er AVRIL 1893



LETTRE DE S. S. LEON XIII

— SUR —

LE MARIAGE

(Suite et fin)

Cela étant, on peut justement se demander quelle raison l'Etat peut avoir d'imposer l'antériorité du rite civil. En effet, le mariage contracté à l'Eglise devant régulièrement être public, ne peut échapper aux yeux de l'Etat, et celui-ci par les lois en vigueur a déjà pourvu, même outre mesure, aux effets civils, qui sont seuls de sa compétence. Pourquoi donc, non content de ce soi-disant mariage évil, voudrait-il maintenant en enjoindre l'antériorité ? Serait-ce par hasard pour empêcher les très rares mariages de conscience que l'Eglise elle-même ne permet pas, si ce n'est quand elle y est contrainte par des motifs très urgents ? Mais la loi, visant, de sa nature, le bien commun, aurait tort de s'occuper de cas singuliers et très rares, dont il n'est pas à craindre que soient troublées la paix et la tranquillité, ce qui est la fin propre de l'autorité politique ; et la loi elle-même étant un ordre établi selon la raison, elle ne devait jamais empêcher que dans ces cas très rares on fasse tout ce qu'exigent la bonne morale et le salut éternel des âmes.

Si le caractère même de la loi dont on nous menace ne montrait pas par elle-même où elle tend, il suffirait d'observer par qui elle est inspirée et proposée ; car ce n'est pas un mystère, mais un fait connu publiquement, que la secte maçonnique a dès longtemps médité cette nouvelle honte à l'Eglise, et maintenant, pour en venir à ses fins, elle impose à ses adeptes de la lui infliger. Les desseins de cette secte maudite sont toujours et partout les mêmes, c'est-à-dire directement hostiles à Dieu et à l'Eglise ; et il lui importe peu ou même pas du tout, Nous ne disons pas que les âmes soient perdues, mais que la société se précipite de plus en plus dans la décadence, et que la liberté tant chantée soit elle-même opprimée, pourvu que le sentiment chrétien soit affaibli et étouffé par degrés au sein des multitudes.

Assurément, ce n'est plus désor-

mais qu'une amère ironie, le mot de liberté sur les lèvres de ceux qui prétendent régler à discrétion un droit que tout homme tient de la nature et dont l'exercice précède la constitution de la société civile, puis-que celle-ci a pour éléments immédiats les familles, lesquelles se forment et se constituent par le lien conjugal. Mais la violence que l'on fait ainsi aux consciences apparaît bien plus grave quand on vient imposer une telle loi à une nation catholique qui, fidèle aux anciennes traditions et, par un singulier privilège, plus rapprochée du centre de l'unité, sent plus vivement l'atteinte portée par cette loi à ses plus saintes convictions et à sa foi.

Il ne sert à rien de répéter que l'Etat laisse, en définitive, la liberté de s'unir aussi en mariage devant l'Eglise ; car on laisserait par là aussi une égale liberté de ne pas se présenter devant l'Eglise en introduisant, par voie de fait, la persuasion erronée qu'il suffit du rite civil pour vivre en légitime mariage, tandis qu'en réalité ce n'est qu'un abominable concubinat. En outre, si ensuite l'Eglise, pour de justes motifs, ne pouvait unir en mariage ceux qui sont liés civilement, ils seraient contraints à un célibat pour lequel ils n'ont ni volonté ni vocation, ou bien à passer leur vie dans une union illicite et scandaleuse.

Mais il y a plus, car on ne fait pas seulement violence à la liberté des contractants, on la fait encore à celle des témoins ; et cette violence est d'autant plus odieuse que l'on voudrait ainsi faire, de confidents et d'amis choisis pour un cas de nécessité, les délateurs les plus vils, en trahison de l'amitié. Enfin, la tyrannie la plus grande serait exercée contre les ministres du sanctuaire, qui seraient persécutés et punis uniquement pour avoir, par des motifs sacrés de moralité et du salut éternel des âmes, prêté leur ministère à un acte qui relève essentiellement de l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire pour avoir agi selon la conscience et le devoir. Et comme si c'était une mince offense à la liberté commune, celle qui se tire des prescriptions déterminées de la loi, on veut l'accroître encore par la sévérité inouïe de peines dont on menace les contrevenants, sévérité qui apparaît comme une œuvre de secte et d'hostilité quand elle s'exerce de la part d'un Etat qui, pour le reste de sa législation, prétend se montrer d'accord avec la douceur des mœurs et des temps. Ainsi, quand on abolit ou mitige le châtement dû aux plus graves délits, on s'avise, par contre, d'appesantir la main uniquement pour opprimer les fidèles et les prêtres qui, suivant la voix de leur pro-

pre conscience, obéissent à Jésus-Christ et à son Eglise. Quant aux curés, nul ne peut, en ce qui les concerne, ne pas constater l'ignorance affectée ou la contradiction des législateurs, car, tandis que ces législateurs font mine de compatir à leur pauvreté, tandis qu'on fait entrevoir des mesures destinées à améliorer leur condition, par ailleurs on délibère de les soumettre à des amendes énormes que jamais ils ne pourront payer.

Bref, voici le jugement que l'on doit porter sur le nouveau projet de loi dont Nous Nous occupons. Il usurpe les droits de l'Eglise, entrave son action salutaire, et en resserre toujours plus les chaînes, au grave détriment des âmes. Il lèse la juste liberté des citoyens et des fidèles, favorise et sanctionne les unions illicites, ouvre la voie à de nouveaux scandales et à des désordres moraux. Il trouble la paix des consciences et rend plus aigu le conflit entre l'Eglise et l'Etat ; conflit absolument contraire à l'ordre établi par le Créateur, conflit justement blâmé et déploré par tous les esprits honnêtes et dont, assurément, l'Eglise ne fut jamais la véritable cause.

Vous donc, Vénérables Frères, qui avez déjà apprécié le péril, maintenant que vous êtes réconfortés par Notre parole, unissez votre voix à la Notre pour instruire le troupeau confié à vos sollicitudes pastorales sur la nature de cette loi détestable, sur le véritable but auquel tendent ses promoteurs, sur les graves dommages qui surviendraient si elle était sanctionnée, afin que les fidèles ne se laissent ni égarer par la fausse lumière sous laquelle on la lui présente hypocritement, ni tromper par les vains sophismes avec lesquels on essaie de la soutenir. Inspirez leur courage afin que, par tous les moyens à leur disposition, ils fassent retentir hautement leurs réclamations dictées par le devoir de défendre la tranquillité et l'honneur de leurs familles, par tout ce qu'il y a de noble et d'honnête dans leur nature, et par tout ce qu'il y a de force et de vérité dans leur ancienne foi. Qu'ils fassent sentir que, s'ils sont prêts à rendre à César ce qui est à César, ils ne souffriront jamais qu'on enlève à Dieu ce qui est à Dieu, et que, s'ils désirent se comporter comme de bons citoyens dans leur patrie terrestre, ils aspirent bien plus à la patrie céleste, où ils sont appelés à devenir *cives sanctorum*.

Puis, ayez des paroles d'encouragement et de charité pour votre clergé, qui donne des preuves insignes et constantes de zèle et d'abnégation afin que, dans la lutte présente, il se montre digne de Celui qui, en s'immolant lui-même pour le salut du

monde, les a choisis pour la haute fonction de collaborateurs à une si grande œuvre. Qu'ils aient la prudence d'éviter d'inutiles conflits, mais qu'ils montrent en même temps la force de mettre au-dessus de tous les autres intérêts ceux de Jésus-Christ, de son Eglise et des âmes. Quand la tempête grossit, c'est alors que le nocher droit redoubler de vigilance et d'alacrité pour éviter le naufrage ; c'est le temps où quiconque a quelque part dans le ministère sacré doit dire avec l'Apôtre : *Libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris*.

A cet effet, implorant sur vous tous, Cher Fils et Vénérables Frères, la plénitude des faveurs célestes Nous vous donnons, avec l'effusion du cœur, la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 8 février 1893.

LEON XIII, PAPE.

" LES RUINES CLERICALES "

Voici en quels termes M. l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice, a dénoncé le pamphlet intitulé : *Les ruines cléricales*, du haut de la chaire de Notre-Dame de Montréal le dimanche de la Passion :

Mes Frères,

J'ai à remplir auprès de vous un devoir que m'imposent le bien de vos âmes et l'honneur de l'Eglise.

Il vient de paraître une brochure, sous le titre de " Les Ruines Cléricales. " Je dois vous déclarer que cette brochure est hérétique.

Elle est hérétique parce qu'elle nie la divinité de l'Eglise de Jésus-Christ et qu'elle en fait une institution purement humaine.

Elle est hérétique parce qu'elle en nie aussi l'indéfectibilité.

Hérétique parce qu'elle ridiculise l'immutabilité de ses dogmes révélés et de son immortel symbole. Hérétique parce qu'elle nie son infailibilité qu'elle a l'audace d'appeler une *incroyable prétention, une erreur colossale*.

Hérétique parce qu'elle méconnaît le pouvoir divin qu'a l'Eglise d'établir et de régler le culte sacré. De là, l'ironie avec laquelle elle traite nos cérémonies religieuses, notre sainte liturgie, et même l'auguste sacrifice de la messe.

Elle est hérétique parce qu'elle attaque l'Eglise catholique, l'Eglise romaine dans sa hiérarchie, y compris le Pape, et qu'elle accuse le haut sacerdoce, Rome d'avoir ruiné et corrompu le christianisme, comme si Rome avait perdu l'assistance divine de Jésus-Christ et le privilège de l'infailibilité Hérétique parce que, à cette autorité infailible elle veut substituer l'examen privé, personnel dans les choses religieuses. Hérétique

que parce que contrairement à l'institution de Jésus-Christ, elle fait de l'Eglise une démocratie ; qu'elle transporte de l'Eglise enseignante à l'Eglise enseignée, le pouvoir divin de maintenir le dépôt de la révélation et de sauver le christianisme ; et qu'elle pousse le laïc à la révolte contre la divine hiérarchie, ce qui ne peut se faire que par le schisme ou l'hérésie.

Hérétique parce qu'elle annonce un nouveau christianisme, qui, d'après elle, succéderait à l'Eglise romaine, au catholicisme, lequel elle compare à une institution en décrépitude, ce qui est contraire à la perpétuité et à l'apostolicité de la Sainte Eglise de Dieu.

La brochure est donc hérétique.

L'auteur est anonyme ; mais ils ne méritent pas votre confiance.

Après avoir choisi pour l'un des auteurs favoris d'où il tire ses maximes, Félix Pyat, ce fauteur de l'assassinat politique, il ose nous faire croire qu'il va parler à la S. Athanase. Et quel Athanase !.....

Il nous reproche de ne pas admirer assez cet illustre docteur. Mais lui-même connaît-il S. Athanase ?

Sait-il que le fouet du noble et fier langage de ce grand catholique ne s'exerce qu'à flageller les hérétiques qui niaient les dogmes traditionnels de l'Eglise et la divinité de Jésus-Christ ? Ne s'aperçoit-il pas que ce fouet d'Athanase se lève indigné pour le frapper lui-même ?

Voilà l'auteur de la brochure. Comme l'Eglise est notre mère, ce livre qui la conspu est un outrage à ses enfants, un outrage à nous tous, nos frères, outrage à notre foi, outrage à notre conscience ; c'est un mal pour nos âmes, un danger pour notre salut éternel. Vous ne pouvez donc pas lire ce livre.

Votre conscience catholique doit repousser cette production hérétique avec le même dédain qui vous fait rejeter ces tracts suisses que parfois on a l'impudence de répandre sous vos pas jusque dans cette église.

“ UNE LEÇON ”

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'incident Wallace. Cet incident vient de prendre les proportions d'un véritable événement politique sur lequel il convient de s'arrêter un instant.

A un récent banquet orangiste, à Kingston, Ontario, M. Clarke Wallace, haut dignitaire de la secte haineuse, et contrôleur des douanes dans le gouvernement de sir John Thompson, a prononcé des paroles vraiment séditeuses. Voici un extrait de la version quasi officielle de son discours, version dont M. Wallace a lui-même, du reste, reconnu la parfaite exactitude :

“ Nos amis du vieux pays se préparent, et ils ont proclamé leur ferme détermination de ne jamais se soumettre au *Home Rule* que M. Gladstone et son gouvernement ont préparé pour eux. Je suis certain que, dans leurs efforts, ils auront la sympathie des orangistes du Canada. Ils auront plus que notre sympathie, ils auront notre appui actif, si cela est nécessaire.

“ Nous ne serions pas de dignes descendants des héros d'il y a deux cents ans, nous ne serions plus dignes de nos ancêtres de jadis, si nous manquions à notre devoir sous ce rapport. Je crois que nous ne sommes pas des descendants indignes des hommes qui, chassés de Dublin, ont tenu ferme à Enniskillen et à Derry. ”

Tout le monde sait ce qui se passe à l'heure qu'il est en Irlande, particulièrement

dans la province d'Ulster : les orangistes s'y préparent ouvertement à la guerre civile ; ils s'organisent, à ciel ouvert, à faire une résistance, à main armée, contre le parlement et la couronne de la Grande Bretagne, si le parlement et la couronne décident d'accorder à l'Irlande le *Home-Rule* qu'elle réclame depuis si longtemps. C'est donc la rébellion contre l'autorité légitime de l'empire que les orangistes d'Irlande fomentent en ce moment. Et dans cette œuvre de sédition et de haute trahison ils ont l'appui moral et la promesse d'un appui actif de la part du contrôleur des douanes de Sa Majesté au Canada !

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de la situation. Elle est manifeste.

Si c'étaient des Irlandais catholiques qui oseraient faire les préparatifs et tenir le langage des orangistes d'Ulster, les prisons du royaume uni ne seraient pas assez grandes pour contenir les nombreux prisonniers que le gouvernement anglais y jetterait. Les autorités de Londres répondraient à ces menaces par un redoublement de coercition. Et si un catholique du Canada, occupant une position publique, avait eu l'audace de promettre son appui à ces fauteurs de sédition, il aurait été ignominieusement chassé du pouvoir dans les vingt-quatre heures qui auraient suivi son crime, et peut-être arrêté pour haute trahison.

Mais en Angleterre, on laisse faire les orangistes, et au Canada on leur donne carte blanche !

Nous l'avons vu, le gouvernement d'Ottawa, interpellé sur le langage qu'on attribuait au contrôleur des douanes, a répondu cyniquement qu'il n'avait aucune information à ce sujet.

Quelques jours plus tard, au moment où la chambre allait se former en comité des subsides, un député libéral, M. Dawson, a proposé un vote de censure contre le contrôleur des douanes pour son langage séditeux.

Voici la motion de M. Dawson :

“ Attendu que M. Wallace a admis l'exactitude du compte-rendu (de son discours prononcé à Kingston) cette chambre déclare qu'il est du devoir de tous les sujets de Sa Majesté de se soumettre loyalement à la loi ; que la constitution offre des moyens constitutionnels pour le redressement de tous les griefs ; qu'on ne doit pas changer la loi, ou chercher à la changer en ayant recours à la résistance à main armée, à la guerre civile, à la force physique ; que toute tentative de secouer l'autorité de Sa Majesté sur un point quelconque de son Empire est injustifiable et doit être combattue par tous les loyaux citoyens ; que la conduite de M. Wallace, en faisant espérer (aux orangistes) un appui actif dans leur résistance à Sa Majesté mérite le blâme le plus sévère de la part de cette chambre, et si elle était passée sous silence, infligerait au Canada la réputation scandaleuse d'être déloyal envers Sa Majesté ; qu'il est du devoir du parlement de répudier les paroles de M. Wallace, afin que le public ne soit pas amené à croire erronément que ses idées sont partagées par cette chambre, ce qui aurait pour résultat de mettre en péril la paix publique, l'ordre et le bon gouvernement de cette partie de l'Empire de Sa Majesté. ”

M. Wallace a eu l'effronterie de déclarer qu'il ne regrettait nullement ce qu'il avait dit. Il a par là aggravé son offense, car il a virtuellement répété, devant la chambre, à froid, de propos délibéré, des paroles odieuses qu'on aurait pu, peut-être, attribuer au manque de réflexion qui caractérise trop souvent les discours prononcés après boire. A son siège de député, parlant officiellement, il a donc approuvé les énergumènes qui,

en Irlande, proclament hautement leur intention de prendre les armes, s'il le faut, contre le gouvernement de leur pays. Jamais semblable scandale n'avait été donné au parlement d'Ottawa.

Mais ce scandale, si grand qu'il fût, devait être bientôt suivi d'un autre, infiniment plus grand, infiniment plus pernicieux.

Dans l'attitude de M. Wallace, osant, en face d'un parlement britannique, justifier la guerre contre la couronne, il y a un certain élément, nous ne disons pas de grandeur, mais de courage brutal et cynique. Dans la conduite des députés canadiens-français qui, tout en condamnant, les uns après les autres, le langage tenu par le contrôleur des douanes, ont eu peur de blâmer ce langage par leur vote, il y a une abjection tellement écoeurante qu'il n'y a dans la langue française qu'un seul mot pour la rendre dignement, et ce mot est trop bas pour que nous puissions l'employer.

Nous croyons devoir donner ici les noms de ceux qui ont voté pour et contre la motion Dawson. C'est une pièce à conserver pour la prochaine élection :

POUR — Adams, Allan, Bain [Wentworth], Béchard, Bourassa, Beich, Bergin, Bernier, Borden, Bowers, Bowman, Brodeur, Browe, Bruneau, Cartwright [sir George], Casey, Charlton, Choquette, Christie, Colter, Costigan, Curran, Davies, Davia, Dawson, Delisle, Devlin, Edgar, Featherston, Flint, Forbes, Fraser, Frémont, Geoffroy, Gibson, Gilman, Godbout, Grieve, Guay, Hearn, Innes, Kenny, Landerkin, Langelier, Langevin [sir Hector], Laurier, Ledac, Legris, Lépine, Levingston, McDonald [Kings], McGregor, McInerney, McMillan, McMullin, Mignault, Mills [Bothwell], Monet, Mulock, Paterson [Brant], Pelletier, Perry, Proulx, Rié, Rinfret, Rowand, Sauborn, Seriver, Semple, Somerville, Sutherland, Tarte, Vaillancourt, Welsh — Total, 74.

CONTRE — Amyot, Bain [Soulanges], Barnard, Belley, Bennett, Bergeron, Boyd, Boyle, Burnham, Calvin, Cameron, Cargill, Carignan, Carling, Carponter, Caron [sir A. P.], Car-scullen, Chesley, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Corby, Craig, Daly, Davis, Denison, Desautels, Dickey, Dupont, Earle, Fairbairn, Foster, Fréchette, Girouard [Deux-Montagnes], Granbois, Guillet, Haggart, Hazen, Henderson, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Ives, Jeannotte, Joncas, Kauback, Lachepelle, Leclair, Lippé, Macdonald [Winnipeg], Macdonnell [Algoma], MacIntosh, McLean [York], McAlister, McCarthy, McDonald [Victoria], McDougall [Pictou], MacDougall [Cap Breton], McKay, McLennan, McLeod, McNeil, Madill, Mara, Marshall, Masson, Metcalfe, Miller, Mills [Annapolis], Montague, Northrup, O'Brien, Ouimet, Patterson [Colchester], Patterson [Huron], Pridham, Prior, Putnam, Reid, Robillard, Ross [Dundas], Ross [Lisgar], Simard, Smith [Ontario], Sproule, Stairn, Stevenson, Taylor, Temple, Tisdale, Turcotte, Tyrwhitt, Wallace, Weldon, White [Cardwell], White [Shelburne], Wilmot, Wilson, Wood [Brockville], Wood [Westmoreland]. — Total, 105.

Comme on le voit, seulement trois députés canadiens-français conservateurs ont eu le courage de voter comme des hommes : sir Hector Langevin, député des Trois-Rivières, M. Conrad Pelletier, député de Laprairie, et M. Lépine, député de Montréal-Est. Honneur à ces trois hommes. Ils n'ont fait que leur strict devoir, c'est vrai ; mais dans un moment où presque tous, pris d'une terreur panique, s'enfuyaient honteusement du champ de bataille, ceux qui restent à leur poste deviennent de véritables héros.

Car tous ces députés canadiens-français qui ont voté contre l'amendement

Dawson n'ont à offrir qu'une seule excuse, la peur, la peur abjecte, la peur qu'absolument rien ne justifie. Ils ont eu peur sans même savoir de quoi ils avaient peur. Ça été une véritable folie ; une sorte d'effarement qui s'empare parfois, sans cause apparente, d'un troupeau de moutons.

Nous comprenons, tout en le condamnant, l'esprit de parti qui fait voter les choses les plus iniques pour sauver le gouvernement, pour épargner au pays une crise ministérielle, des élections générales. Mais dans ce cas-ci il ne pouvait pas s'agir de l'existence du cabinet. Et la preuve péremptoire que ce n'était pas un vote de non-confiance dans le gouvernement, c'est que deux des ministres, MM. Curran et Costigan ont voté pour la motion Dawson !

Les journaux bleus ont beau entasser mensonge sur mensonge, répéter sur tous les tons que la motion Dawson mettait en péril l'existence même du cabinet, ils ne parviendront pas à détruire ce fait brutal qui leur donne le démenti le plus sanglant : deux ministres ont voté avec la minorité. La conduite des députés canadiens-français conservateurs est donc sans aucune excuse, car ils ne peuvent pas invoquer le misérable prétexte de l'esprit de parti, sans se couvrir de ridicule en avouant qu'ils se sont montrés plus ministériels que des ministres !

Pour se faire pardonner leur vote en faveur de l'orangisme, ils disent qu'ils n'ont voté qu'en faveur du gouvernement. Mensonge et hypocrisie : le vote de MM. Curran et Costigan sera toujours là pour leur reprocher leur incroyablement lâcheté.

C'est en vain qu'ils invoquent les paroles de M. Foster qui, en réponse à M. Bergin, au cours du débat, a déclaré que “ ceux qui voteraient l'amendement Dawson ne seraient pas des amis du gouvernement. ”

Ce n'est pas une parole semblable qui peut faire d'une motion de blâme dirigée contre un ministre, pour un acte non-ministériel, une motion de non-confiance dans tout le cabinet.

Si l'on avait voulu censurer M. Wallace pour sa manière d'administrer son département, M. Foster aurait eu raison de poser la question de cabinet. Mais c'était en tant que fauteur de guerre civile et de sédition qu'on voulait le flétrir, non en tant que contrôleur des douanes ; et le ministre des finances a commis une véritable infamie en protégeant son collègue coupable par cette réponse qui, sans le faire réellement, avait l'air de poser la question de cabinet.

MM. Costigan, Curran, Bergin et les autres députés irlandais catholiques n'ont pas été dupes de cette manœuvre malhonnête de M. Foster. Pourquoi les nôtres n'ont-ils pas été aussi fermes ? Pourquoi n'ont-ils pas écouté sir Hector Langevin, qui a assez d'expérience parlementaire pour savoir quand une motion est où n'est pas antiminstérielle, et qui a déclaré hautement que l'amendement Dawson ne mettait pas en péril l'existence du cabinet.

Non, tous les députés canadiens-français qui, par leur vote, ont laissé aller M. Wallace indemne, ont été des dupes volontaires de M. Foster qui n'est pourtant pas malin.

Commentant cette affaire, le *Courrier du Canada* s'exprime ainsi :

“ La leçon infligée hier au fanatisme

aurait pu être plus sévère, mais tout de même c'est une leçon.

"Espérons qu'on la comprendra dans le camp des enragés."

C'est une leçon, sans doute, et une leçon qui sera certainement comprise dans le camp des enragés. Les orangistes savent maintenant qu'ils peuvent tout entreprendre, même la guerre civile, même la révolte à main armée contre la couronne. Voilà la leçon qui leur a été infligée, l'autre soir, par nos députés bleus qui ont bravement parlé et lâchement voté.

LIBERAUX ET UNIVERSITE

L'Electeur du 15 mars a publié un article en réponse à ce que nous avions écrit, dans notre numéro du 11, sous le titre: *Libéraux et Université*. Après avoir cité une partie de notre article, l'organe libéral s'écrie:

"Rien ne plus injuste et de plus faux que cette manière de voir. D'abord, il est absolument inexact de prêter aux libéraux un sentiment d'hostilité à l'égard de l'université Laval.

"Bien au contraire, les libéraux, qui ne sont pas des ingrats, ne peuvent oublier l'œuvre bienfaisante de l'Université. S'il est une institution pour laquelle ils doivent entretenir de la sympathie, c'est bien celle-là.

"L'Université Laval n'est certes pas un corps politique; elle se tient en dehors de nos querelles de partis; mais elle a toujours fait preuve d'un esprit éclairé et s'est fait remarquer par ses idées progressives. A ce titre, elle ne peut manquer d'avoir pour elle le suffrage de tous les hommes intelligents et qui ont à cœur l'avancement du pays.

"Les libéraux, pour leur part, ne peuvent oublier que c'est grâce à l'influence prépondérante de l'Université Laval qu'ils ont été relevés, il y a un peu plus de quinze ans, de cet ostracisme dégradant qui les marquait pour ainsi dire au front comme des réprouvés. C'est à elle que nous devons la mission pacificatrice de Mgr Conroy et des autres délégués de Rome qui ont levé l'interdiction qui frappait alors l'un des partis politiques. C'est elle qui a dissipé ces absurdes préjugés à la faveur desquels on vouait aux enfers tout ce qui avait nom libéral.

"Voilà des choses que les libéraux de cette province ne peuvent oublier, et, Dieu merci, ils ne les ont pas oubliées."

Sur un point essentiel nous sommes donc parfaitement d'accord avec l'Electeur: les libéraux du Canada ont été singulièrement favorisés par l'Université Laval.

Il est incontestable que depuis la mission de Mgr Conroy, le libéralisme a fait de grands progrès dans notre province. Avant cette époque, NN. SS. les évêques l'avaient unanimement condamné et flétri. Depuis lors, le silence s'est fait dans les hautes sphères ecclésiastiques sur ce sujet important, et grâce à ce silence, les libéraux, s'appuyant ouvertement sur l'Université, sur Mgr Conroy et même sur Rome, ont relevé la tête, redoublé d'audace, et répandu partout leurs doctrines néfastes et dissolvantes.

Et, qu'on le remarque bien, quand nous parlons de libéralisme et de libéraux, nous ne parlons pas d'une organisation purement politique; mais d'un corps de doctrines politico-religieuses, et de ceux qui professent et propagent ces doctrines, à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Il y a un très grand nombre de vrais libéraux parmi ceux qui s'appellent conservateurs; de même qu'il peut y avoir, dans les rangs du parti libéral, de braves gens qui ne professent pas formellement le libéralisme.

C'est précisément en créant une déplorable confusion sur le terrain des

partis, que les libéraux ont réussi à obtenir de Mgr Conroy et de Rome une sentence qu'ils ont scandaleusement exploitée, non pas seulement en faveur d'une organisation purement politique, mais encore et surtout en faveur du libéralisme doctrinal.

NN. SS. les évêques n'ont jamais condamné le parti libéral en tant qu'organisation purement politique. Mais ils ont très justement flétri le libéralisme, erreur politico-religieuse solennellement réprouvée par l'Eglise.

Si quelques rares prêtres ont profité de cette condamnation des doctrines libérales pour favoriser indûment le parti soi-disant conservateur, c'était un abus qu'il aurait été facile de corriger. Et même en supposant que cet abus fût sans remède, ce qui n'est pas admissible, il était certes moins, infiniment moins pernicieux que l'abus que les libéraux, bleus et rouges, ont fait, depuis quinze ans, de la situation créée par la mission de Mgr Conroy que nous devons, dit l'Electeur, à l'Université Laval.

L'Electeur prétend que les libéraux ne sont pas des ingrats, qu'ils n'ont pas oublié les services rendus à leur cause par l'Université Laval. Cela peut être vrai pour quelques-uns d'entre eux; mais il est incontestable que le mouvement en faveur d'une université laïque, et de la laïcisation de tout enseignement, est l'œuvre des libéraux des deux partis politiques.

Citons maintenant le reste de l'article de l'organe libéral; car nous aimons à mettre tout le morceau sous les yeux de nos lecteurs:

"La Vérité fausse encore sciemment l'histoire contemporaine en voyant dans l'Université Laval une école qui s'est donné pour mission spéciale de combattre les ultramontains et leurs doctrines. Comme nous venons de le dire, l'Université s'est contentée de combattre les excès et les préjugés de quelque côté qu'ils vissent. Si elle a, par son intervention, donné parfois raison au parti libéral, c'est que celui-ci avait raison, et ceci est évident, puisque Rome lui a donné gain de cause le jour où elle a proclamé cette vérité que l'on n'aurait jamais dû oublier; que les deux partis politiques étaient égaux devant l'Eglise. De même, chaque fois que l'Université a vu des écarts dans la conduite des libéraux, elle ne s'est pas gênée de les signaler."

"Encore une fois, l'Université n'est pas une machine politique comme voudrait le faire croire la Vérité; mais elle est la plus éclairée de nos écoles dans cette province, et c'est à ce titre qu'elle a l'appui de tous les amis du progrès, sans distinction de partis."

C'est pourtant un fait de notoriété publique que l'Université Laval a toujours été hostile à ceux qu'on est convenu d'appeler les ultramontains; c'est-à-dire ceux qui se sont toujours opposés aux idées libérales, quel que fût le camp politique dans lequel ces idées pernicieuses se produisaient. C'est là une vérité historique admise de tout homme sérieux.

L'Electeur serait bien bon de nous indiquer les écarts dans la conduite des libéraux que l'Université a signalés.

Au point de vue de la doctrine et de la discipline de l'Eglise, le grand écart des libéraux canadiens, dans ce dernier quart de siècle, a été la fameuse influence indue cléricale. Nos libéraux, on le sait, ont fait annuler des élections, par les tribunaux civils, sous prétexte d'une ingérence illégitime de la part du clergé catholique. Ces procès ont donné lieu à des scandales que NN. SS. les évêques ont unanimement condamnés.

L'Université a-t-elle signalé seulement cet écart des libéraux? Au contraire, c'étaient des professeurs de l'Université qui suscitaient, impunément, les procès scandaleux que nos évêques condamnaient!

Depuis un quart de siècle, nous avons souvenance d'avoir vu l'Université Laval venir sérieusement en conflit, une fois, non pas avec le libéralisme, mais avec un libéral. C'était en 1887. M. Mercier, alors premier ministre, avait demandé à la législature provinciale d'accorder l'existence civile à la Compagnie de Jésus. Pour faire triompher ce projet, M. Mercier a dû lutter surtout, non contre les députés anglais et protestants, mais contre l'Université Laval!

Est-ce à cet incident remarquable que l'Electeur fait allusion lorsqu'il dit que "chaque fois que l'Université a vu des écarts dans la conduite des libéraux, elle ne s'est pas gênée de les signaler?"

L'Université Laval n'est certainement pas une "machine politique", dans le sens ordinaire du mot. Nous n'avons jamais voulu le "faire croire". Nous avons uniquement constaté un fait historique, que l'Electeur proclame avec nous, savoir, que cette institution a toujours donné son appui aux libéraux, ces soi-disant "amis du progrès", et cela "sans distinction de partis". C'est même à l'occasion des éloges hyperboliques de l'Université à l'adresse de M. Chapleau, un libéral bleu, que cette discussion a commencé.

PETITES NOTES

Le jour de la Saint-Patrice, l'Electeur a publié, en tête de ses colonnes, un article de circonstance, en anglais. L'Evénement a protesté au nom de la langue française, et le Daily Telegraph a remercié l'Electeur de son acte de courtoisie! La protestation de l'Evénement n'avait pas sa raison d'être; mais ce qui est absolument incompréhensible, c'est la conduite de l'Electeur qui croit faire un compliment aux Irlandais en publiant un article à leur intention dans une langue qui leur a été imposée par leurs ennemis séculaires! En réalité, c'était une insulte sanglante, car c'était rappeler à une race vaincue qu'elle a subi le joug du vainqueur d'une façon inouïe dans l'histoire. Et le Daily Telegraph a pris cela pour un compliment!

Aussi ce journal n'est-il aucunement autorisé à parler au nom des Irlandais, des vrais Irlandais ne considèrent nullement la langue anglaise comme la langue nationale de l'Irlande; et ils font de patriotiques efforts pour ressusciter la langue du pays, l'irlandais; efforts qui sont couronnés d'un remarquable succès, nous disent les dernières statistiques. Nous aurions compris que l'Electeur, pour faire plaisir aux Irlandais, publiât, le jour de la Saint-Patrice, un article en irlandais. Mais un article en anglais, cela n'a pas de sens; ou plutôt, c'était, encore une fois, insulter les Irlandais en leur rappelant leur grande humiliation nationale: la perte de leur langue. Si l'Electeur avait voulu se moquer d'eux, il n'aurait pas agi autrement.

Le Pionnier, de Sherbrooke, publie, à la date du 24 mars, un excellent article sur le dépeuplement des campagnes au profit des villes. Il établit, par des chiffres officiels, que ce mal sévit autant, si non plus, dans certaines parties des Etats-Unis que dans la province de Québec. Particulièrement dans le Vermont, un grand nombre de terres jadis cultivées sont aujourd'hui abandonnées. La forêt les envahit rapidement. Ce phénomène, si on l'étudie sérieusement, est une ré-

ponse péremptoire à ces utopistes qui s'imaginent que l'annexion aux Etats Unis ou l'union commerciale avec ce pays rendrait la prospérité à nos campagnes canadiennes. On nous répète, sur tous les tons, que si nous avions libre accès à ce marché de 65 millions qui se trouve au sud de la ligne 45ème, le dépeuplement de nos campagnes cesserait comme par enchantement. Eh bien! les habitants de la Nouvelle Angleterre ont libre accès à ce fameux marché, et cependant les populations rurales, là-bas comme ici, se précipitent vers les centres industriels.

L'enquête Fortin s'est terminée absolument comme le "commun des mortels". S'y attendait: l'autopsie et l'analyse chimique n'ont révélé, dans le cadavre de M. Aldéric Fortin, aucune trace de poison. M. Fortin est mort le plus naturellement du monde: d'une inflammation du poumon droit. Le jury n'a pas hésité un instant, après le témoignage des médecins et des analystes, à rendre un verdict en ce sens. Dans ce témoignage et dans ce verdict se trouve la justification de tout ce qu'a dit la Vérité sur ce sujet. Si l'on avait commencé par le commencement, c'est-à-dire par l'autopsie et l'analyse, on aurait épargné aux pays une enquête scandaleuse et la honte d'une arrestation que rien n'autorisait. Bien plus, il est manifeste aujourd'hui qu'il n'y avait aucun motif sérieux de permettre l'exhumation du cadavre. Les autorités auraient dû faire plus d'attention aux circonstances dans laquelle s'était produite la demande d'exhumation et d'enquête. Il était facile de voir que la justice n'avait rien à y gagner. Une forte dépense absolument inutile, un déluge de cancan, des excès de reportage à sensation, une arrestation arbitraire et peut-être un faux serment, voilà le résultat net de cette lamentable affaire. Que ce soit là une leçon pour les autorités, et particulièrement pour M. le coroner du district de Québec, que nous n'accusons pas d'avoir agi malhonnêtement, mais qui ne s'est certainement pas montré à la hauteur de sa position, en cette circonstance.

Le gouvernement provincial, les Sœurs de la charité de Québec, et les propriétaires de l'Asile de Beauport en sont venus à une entente. Le gouvernement, ou les Sœurs, doivent louer l'asile pour un an et acheter les propriétés mobilières, le prix du loyer et des meubles devant être déterminé par un arbitrage. Le gouvernement a nommé M. Cyrille Tessier comme son arbitre, et les propriétaires de l'asile ont choisi M. Bertrand, architecte, de Saint-Roch, comme leur représentant. Ces deux arbitres ne s'étant pas entendus sur le choix d'un tiers arbitre, un juge de la cour supérieure de Montréal a été prié de le nommer.

A la chambre des communes, l'autre jour, M. Edgar a renouvelé son attaque de l'année dernière contre sir A. P. Caron. Il a proposé la motion suivante:

"Cette chambre est d'opinion que la preuve faite devant la Commission royale (composée des juges Routhier et Tait) établit des faits qui auraient dû empêcher le choix de sir A. P. Caron comme ministre de la couronne et qui le rendent inhabile à occuper plus longtemps cette position."

Ce qui a été établi, c'est que sir A. P. Caron a reçu, directement de M. J. G. Ross et indirectement de M. Beemer, croyons-nous, la somme de \$25,000 qui a versée dans le fonds électoral des bleus. C'était \$25,000 de trop; mais la chambre, par une majorité de 50, a repoussé la motion de M. Edgar, naturellement.

Les medecins

Les médecins feront bien de lire l'annonce de MM. W. Brunet & Cie., dans les colonnes de notre journal. Cela les intéressera. Il s'agit du prix des drogues et des circulaires s'y rattachant.

L'ÉDUCATION PRATIQUE

(De l'Etendard.)

Ce thème déjà bien rabâché fait encore les délices de l'*Opinion Publique* qui s'entend aux choses de l'éducation comme un aveugle en couleurs.

Ce journal trace aujourd'hui le programme des "réformes urgentes, grâce auxquelles nos collèges pourraient donner à la fois une meilleure éducation classique et une excellente éducation commerciale."

Il faut voir ça :

"L'éducation pratique dans nos collèges, serait :

"D'enseigner, d'abord, à lire, à parler et à écrire le français d'une manière convenable.

"D'enseigner à lire, à parler et à écrire l'anglais pour qu'au sortir du collège tous puissent, dans quelque partie du Canada qu'ils aillent, dans quelque position qu'ils acceptent, ne pas se trouver dans une position d'infériorité avec qui que ce soit.

"D'enseigner à écrire convenablement, sans couvrir le papier de taches d'encre et de ratures et sans que les élèves salissent leurs mains et leurs pupitres.

"D'enseigner l'histoire politique du Canada et de faire connaître, par la constitution, les rouages administratifs des derniers gouvernements.

"D'enseigner la géographie politique du Canada.

"D'enseigner les notions du savoir-vivre et de la tenue extérieure sans lesquelles aucun homme, prêtre ou laïque, à moins d'avoir du génie, ne peut occuper les hautes positions sociales ou politiques.

"De donner quelques notions de télégraphie, de sténographie, de clavigraphie, de tenue des livres, pour que ces connaissances, facilement améliorées, au besoin, permettent plus tard à un ancien élève de nos collèges, qui n'entre pas dans les ordres ou les professions, de gagner sa vie et celle de sa famille.

"Il y a bien d'autres réformes encore : mais celles là sont les principales, car un homme qui sait bien le français et l'anglais, qui écrit bien, qui connaît un peu d'arithmétique et de tenue des livres et qui connaît le pays où il vit, est toujours sûr de faire son chemin dans le monde, s'il veut être honorable."

Et voilà tout :

Le français, l'anglais, la calligraphie, l'histoire et la géographie du Canada, la politesse, quelques notions de télégraphie, de sténographie, de clavigraphie, de tenue des livres :

C'est là le gros des réformes destinées à tout sauver. C'est là ce qui constitue ce fameux enseignement *pratique*, dont on parle tant, qui nous fait tant défaut, paraît-il, et qu'il nous faut à tout prix, sous peine d'être réduits au rang d'ilotes.

D'où sort donc celui qui a écrit de telles fadaïses ? Quelle idée se fait-il de l'enseignement donné au Canada ? Car ce ne peut être qu'un étranger qui puisse commettre une telle bêtise.

Mais il n'y a pas une seule école des frères, une seule école modèle, une école primaire même où l'on n'enseigne pas le français, l'anglais,

la calligraphie, des notions d'histoire, et de géographie du pays. A plus forte raison tout cela est-il enseigné dans nos collèges. Dans un grand nombre d'écoles, on enseigne la tenue des livres, la sténographie, la télégraphie et même la clavigraphie.

Ne croirait-on pas, à lire ce morceau, que les teneurs de livres, les sténographes, les télégraphistes et les clavigraphes sont rares parmi les Canadiens français ?

Plût à Dieu que l'on pût trouver un emploi à tous ceux des nôtres qui sont experts en ces matières.

Nos écoles vont plus loin que cela, monsieur de l'*Opinion Publique* ; et vous ne vous doutez pas, évidemment de tout ce qu'on y apprend.

Ainsi, vous ne parlez pas de l'arithmétique qui s'y enseigne dans toutes ses branches, des notions d'algèbre, de géométrie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle.

Vous ne dites rien du dessin, qui a bien son utilité, et qui n'est pas négligé non plus, des notions de solfège et de bien d'autres connaissances utiles.

Les écoles où l'on enseigne tout cela sont ouvertes à tous ; elles sont très nombreuses, on en trouve sur tous les points de la province.

Que voulez-vous donc de plus ?

Vous ne le savez pas, et vous n'en parlez à tort et à travers que pour vous donner l'air d'en savoir quelque chose.

Vous confondez à dessein les écoles commerciales, les académies, les écoles modèles avec les collèges classiques.

Le programme de ces écoles et de ces académies est très chargé, comme nous l'avons fait voir, trop chargé même, et les professeurs vous diront quelle peine ils ont à faire entrer toutes les matières dans leurs tableaux de la distribution du temps et du travail, quel peu de temps ils ont à consacrer à chacune d'elles, pour n'en négliger aucune.

Et à ces programmes déjà partiellement suivis dans nos collèges classiques, vous voulez qu'on y ajoute l'étude sérieuse des langues mortes et tout ce qui constitue les humanités ?

C'est vous qui n'êtes pas *pratique*, et qui demandez tout simplement une impossibilité.

A chaque genre d'institution, sa spécialité ; c'est ainsi que les éducateurs ont compris l'enseignement dans tous les pays du monde.

L'*Opinion Publique* prétend que "l'on déplore la très large proportion de prêtres et d'hommes de profession inférieurs au point de vue de la culture intellectuelle" et elle dit que "c'est à notre système d'enseignement qu'il faut s'en prendre."

Dans tous les pays, tous les élèves qui sortent des collèges classiques ne sont pas des aigles. Chaque classe a ses cancre. Partout, il y a des fruits secs et nous en avons notre part ; mais il est une chose indéniable, c'est que, proportion gardée, nous avons plus d'hommes *supérieurs* au point de vue intellectuel que beaucoup d'autres pays plus anciens.

Il est de mode, en certains quartiers, de dénigrer systématiquement tout ce que nous avons, mais le fait patent est que nous avons ici, dans

toutes les professions libérales, y compris le clergé, et en grand nombre, des hommes capables qui feraient leur marque dans n'importe quel pays et qui paraissent avec avantage, à l'occasion, dans les centres qui sont réputés comme les foyers du mouvement intellectuel.

Le courtois journaliste qui réclame l'enseignement de la politesse, paraît avoir, tout le premier, été sevré sur ce point, car il n'a pu terminer son élucubration indigeste sans commettre une grossièreté.

"Si ce système d'enseignement se continue, dit l'aimable confrère, c'est grâce aux imbéciles déclamations de journaux comme la *Vérité*, l'*Etendard* et l'*Etudiant*, trois feuilles de formats différents, mais également étroites d'idées et fausses de jugement."

C'est vraiment accorder beaucoup de puissance à ces trois journaux que de prétendre qu'ils tiennent en échec, à eux trois, toute la presse coalisée de la province ; qu'ils opposent un mur d'airain à tous les efforts des hommes de progrès.

Le compliment est flatteur ; mais il est excessif et nous ne l'acceptons pas, pour notre part.

La vérité est que les journaux cités parlent le langage du bon sens et que les hommes de bon sens sont avec eux. C'est là ce qui fait que le système se continue et se continuera, pour le plus grand bien de tous, y compris l'*Opinion Publique*.

Scipion l'Africain

C'est M. l'abbé Baultz, missionnaire apostolique, qui a raconté, ces jours-ci, dans un livre intéressant (1), cette charmante histoire d'un charbonnier de Paris :

Il s'appelait Rapiat. Il était né en Auvergne, mais depuis plus de 40 ans, il était à Paris où il exerçait l'humble métier de charbonnier. C'était un chrétien convaincu et solide, toujours prêt à défendre sa foi, fallût-il le faire à coups de poing ou de trique. La France, pour lui, c'était l'Auvergne ; la capitale était Clermont Paris, c'était l'étranger ; jamais ses vices ni sa prononciation affâtée n'avaient déteint sur lui ; les Parisiens étaient : "ces gens-là" ; les vrais Français étaient : "chez nous."

Mais, si la civilisation l'avait laissé indemne, le charbon avait mieux mordu. Toujours mûré comme un tuyau de poêle, la couleur de sa peau était comme l'enseigne de son commerce. S'il avait gardé son innocence, il avait du moins perdu son nom. Rapiat n'était plus Rapiat ; on l'appelait Scipion l'Africain.

Scipion d'ailleurs était noir par principe. Un charbonnier muguet, cela le faisait rire. Le dimanche, c'était différent ; ce jour-là, il se débarbouillait, se décapait, faisait toilette. Net comme une perle, tiré à quatre épingles, il faisait ses visites, au bon Dieu d'abord, ensuite à ses amis, c'est-à-dire à ses *pays*. Ah ! c'est qu'il les aimait, ses braves Auvergnats ! Il les voulait tous bons chrétiens, pas comme "ces gens-là" qui n'ont ni foi ni loi.

Le jour du Seigneur était le jour des âmes ; Scipion n'entendait pas

(1) *Historiettes et petits riens*, chez Victor Palmé, Paris.

laisser perdre les *siennes*. Aux nouveaux venus, il disait : "Attention ! nous sommes Français, serrons les coudes ; un Auvergnat païen est un traître." Et il les menait à la messe, les surveillait comme un père et les aidait comme un ami. Quand on l'avait vu une fois, on l'aimait pour toujours ; qu'il fût blanc ou noir, c'était toujours Scipion, Scipion l'Africain.

Une fois il eût du tintouin. C'est ce trait que je veux raconter.

Un jeune artiste du Cantal, simple porteur de charbon, s'était laissé prendre comme un étourneau dans les filets des francs-maçons. Un jour, cédant à leurs instances, il avait signé un billet donnant aux "frères et amis" le droit de l'enterrer civilement, c'est-à-dire comme une bête dont la peau même ne vaut rien. Scipion l'Africain fit, plus tard, sa connaissance, et au bout de quelques semaines, l'imprudent était converti.

Il réclama son billet : refus absolu de le rendre ; Scipion remue ciel et terre, les apôtres de la liberté se moquèrent de lui ; peu à peu l'affaire fut oubliée ; le jeune homme devint l'ami intime de son sauveur et finit même par s'installer sur le même palier que lui, au cinquième étage d'une pauvre maison derrière Saint-Sulpice.

Trois ans après sa conversion, l'ami de Scipion tomba malade. Voyant venir la mort, il fit venir un prêtre, se confessa comme il le faisait souvent, et reçut en toute connaissance l'Extrême-Onction et le saint Viatique. Peu après, il expira entre les bras de son vieil ami.

Les vautours attendaient le cadavre. Un grand diable se présenta armé du billet maudit. Scipion eut beau protester, l'homme tint bon et s'installa dans la pauvre mansarde. Le bon charbonnier fit vingt courses inutiles. Il revint abattu et pleura près du corps de celui qu'il avait tant aimé. Puis il pria ; Dieu eut pitié de sa douleur et lui inspira le moyen de sauver de la profanation le corps du jeune chrétien mort en état de grâce.

Le cinquième étage, occupé par le charbonnier, communiquait par un étroit passage avec la maison voisine, appartenant au même propriétaire. Scipion fit connaître ses plans au curé de la paroisse, puis il se mit à l'œuvre.

L'enterrement *civil* devait avoir lieu le lendemain matin, à dix heures. Le ban et l'arrière-ban de la franc-maçonnerie, de l'athéisme et de la bêtise internationale avaient été dûment convoqués et devaient prêter leur précieux concours à cette cérémonie essentiellement civilisatrice. Dans la chambre du mort, les voleurs de cadavres montaient la garde tour à tour.

Déjà le cadavre était dans le cercueil.

Le soir, Scipion offrit à boire à l'aimable sentinelle ; puis, il oublia la bouteille, se coucha sur un banc et fit semblant de dormir.

Les vrais athées ne croient pas à l'avenir. Celui qui venait de boire se dit : Demain, où serons-nous ? Ne pensons qu'au présent. Et il but à la

regalade. Il en restait. Il réfléchit et vida la bouteille, cinq minutes après, il ronflait sur le paillason.

Le charbonnier prit le corps et l'emporta à travers le passage. Dans la maison voisine, deux amis l'attendaient ; un cercueil était prêt, on y mit le cadavre et deux cierges furent allumés.

Rentré dans la chambre de son ami défunt, Scipion mit dans la caisse un grand sac de charbon qu'il avait placé dans un coin. L'autre ronflait toujours. Les vis replacées, l'Auvergnat s'étendit sur son banc et s'endormit le cœur tranquille.

Bannières, tabliers, immortelles. Les passants disaient : C'est fameux ! La procession se mit en marche ; les gros bonnets portaient le cercueil. Comme on s'éloignait lentement, un autre cortège funèbre partait de la maison voisine. Un prêtre suivait en voiture ; près de cent hommes l'accompagnaient. On devinait des Auvergnats. Scipion l'Africain manquait.

A la vue du prêtre, les civils ricanaient. Les deux cortèges se séparèrent : voulant faire durer le plaisir, les francs-maçons firent un long détour. Quand ils arrivèrent au cimetière, le service religieux venait d'être terminé.

Les Auvergnats se tenaient à distance : Scipion l'Africain était au milieu d'eux.

Le cercueil de la libre pensée fut déposé près de la tombe. Un monsieur sec s'avança, il tenait un papier. C'était un orateur funèbre, on la voyait à sa figure. Il parla :

" Citoyens,

" Devant ce trou béant, portique silencieux d'un autre monde.....je veux dire du néant, j'ose ouvrir mon faible organe pour saluer encore celui que nous pleurons. Que reste-t-il de ce vaillant soldat ? un peu de poussière blanchâtre. Mais les héros ne meurent point. Ils tombent ; leurs vertus sont debout. Ami, tu fus grand sur la terre, et sur la terre ton grand nom restera. Adieu, ami, adieu héros ! Tous, tous, oui, tous, nous voulons finir comme toi !....."

On disait : " C'est très chic ! "

Scipion s'avança, et d'une voix émue, demanda, au nom de l'amitié, que l'on ouvrit le cercueil du héros.

La foule s'avança.....

Un grand sac de toile grise !

Scipion le souleva, d'un coup sec le vida dans la tombe, puis il dit d'une voix sépulcrale :

" Adieu donc, poussière blanchâtre ! "

Les libres penseurs avaient une mine... une vraie mine...de charbon.

Mais les Auvergnats triomphaient ; ils disaient : "Vive Scipion le Grand ! Scipion l'Africain ! "

Depuis, quand un Auvergnat meurt, les francs-maçons s'abstiennent.

Un moyen facile de venir en aide à de pauvres Missions

Recueillez les timbres-poste oblitérés de toutes nuances et de tous pays et envoyez-les au Rev. P. M. BARRAL, Missionnaire à Haminton, Nouveau-Jersey, États-Unis. Veuillez donner de suite votre adresse et vous recevrez avec les renseignements nécessaires un beau Souvenir des Missions d'Haminton.

JONGLEURS ET ILLUMINES

(De la Croix)

Les fausses religions ne sont que des corruptions plus ou moins achevées de la vraie, et leurs pratiques, imaginées par le vice, ou inspirées par le démon, montrent bien le sort qui attendait notre humanité, si le sang d'un Dieu n'eût payé la rançon de nos crimes.

Partout on retrouve l'idée de la mortification, mais dans les religions sataniques, l'odieux se mêle souvent à ses manifestations. En dehors des sacrifices humains du Dahomey ou de l'ancien Mexique, citons les veuves indiennes montant sur un bûcher pour suivre leur époux dans l'autre monde, les Esquimaux égorgeant un vieux père infirme pour lui épargner le fardeau d'une vie désormais onéreuse, les Indous se faisant écraser sous les roues du char de Jaggernaut, les Scotsi de la Russie asiatique égorgeant solennellement une jeune fille pour pénétrer avec son sang un pain sacré. Citons encore les meurtres rituels d'enfants, toujours et encore pratiqués par les Juifs d'Asie et même d'Europe.

Mais, en dehors de ces abominations qui sont à la fois un châtement pour les nations déchues, et une preuve de leur dégradation, il y a d'autres pratiques, plus inoffensives celles-là, et qui d'ailleurs relèvent plutôt du prestidigitateur que du moraliste.

Un Hindou a promis, pour expier ses péchés, de faire un pèlerinage. Il est à 200 lieues à 600 même, du temple qu'il doit visiter, peu importe ! Il se couche sur le sol, de tout long et se relevant il va s'étendre à nouveau dans le même sens, plaçant ses pieds, là où était sa tête. Il recommencera ce pénible exercice des milliers et des milliers de fois tout le long de son voyage, de manière à mesurer la distance qu'il parcourt au moyen de la longueur de son propre corps !

Un autre a juré d'éviter désormais les paroles inutiles. Il se fait couvrir le tuyau de paille peut se passer dans l'interstice laissé libre, et c'est par là qu'il aspirera la pâte de riz nécessaire à sa nourriture.

Un troisième genre de pénitence qui ne doit pas être bien dur consiste à se jeter à plat sur le sol d'une hauteur de 4 ou cinq mètres. Evidemment il y a un truc comme on dit. Au reste, nous avons vu, dans des théâtres forains, des saltimbanques exécuter ce tour. Ils étaient debout sur la scène représentant un héros quelconque et sur un coup de pistolet tiré à coup portant, ils tombaient raides et droits.

Par contre, se faire suspendre à une certaine hauteur sous les bras par des crocs de fer qui entrent dans la chair même, puis attendre que les chairs se déchirent.....doit être plus difficile ; cela se voit pourtant en certaines tribus. Il est vrai que ceux qui se livrent à cet exercice spirituel, commencent par s'enivrer avec du *hang*, boisson fermentée qu'on extrait du chanvre.

Une macération qui exige plus de patience que d'intelligence, consiste

à fermer la main, les ongles appuyant contre la paume, puis à attendre. Les ongles poussent et percent le creux de la main qui leur est opposé, pour réapparaître sur le dos de cet organe désormais inutile à son possesseur.

* * *

Tout ceci se passe dans l'Inde mais pas n'est besoin de faire un si long chemin pour contempler d'aussi absurdes choses.

En Algérie existe la secte religieuse, dite Aïssaouas, fondée par Sidi-Aïssa, laquelle n'a rien à envier aux habitants de l'Inde, pour l'excentricité de ses pratiques religieuses ! Les Aïssaouas n'appartiennent pas à l'ordre des derviches, mais leurs coutumes les en rapprochent assez. Se tenir debout, appuyant ses pieds nus sur le tranchant d'une lame de sabre ou sur une plaque de fer rougie, avaler des feuilles de cactus avec des scorpions, s'enfoncer des fers rouges dans les côtes tout en souriant telles sont leurs principales manières de témoigner leur tendresse au Dieu qu'ils adorent.

Aïssa, leur prophète, avant de mourir, a déclaré à ses fidèles serviteurs que ceux qui suivraient sa doctrine seraient invulnérables, c'est de là que vient leur aveugle confiance.

Un voyageur a raconté une scène d'horreur indescriptible à laquelle il a assisté à Constantine. Après une danse furibonde, accompagnée de mugissements et de cris sauvages, il vit un grand nombre d'Aïssaouas se laisser enfoncer dans les joues de très longues aiguilles et un Arabe s'introduire un poinçon dans le côté.

" Il est là, devant moi, les lèvres fermées les yeux étincelants, inondé de sueur, pendant que le bourreau, avec un maillet, force le fer à pénétrer les masses charnues. Et quand les blessures est faite, l'exécuteur, de sa voix vibrante, fait entendre une invocation à laquelle répondent les hurlements féroces des Aïssaouas. Avec orgueil, le patient montre les plaies, d'un geste rapide enlève le fer, tandis qu'une jeune Arabe se jette sur la blessure et la baise. "

Un autre s'enfonça le même poinçon dans la paupière jusqu'à ce que l'œil sorte de l'orbite ; un troisième se taillade la poitrine à coups de sabre ; puis plié en deux, sur le tranchant de cette arme, il ne profère pas une plainte pendant que le bourreau trépigne sur ses reins.

Essais de semences et distribution de grain de semence

Au rédacteur de la *Vérité*,

Monsieur,

Sachant que les sujets en tête de cette communication sont d'un grand intérêt pour les cultivateurs, permettez-moi de faire part à vos lecteurs de ce qui suit :

EPREUVE DES SEMENCES

A la Ferme Expérimentale Centrale, à Ottawa, on s'occupe activement aujourd'hui d'éprouver le pouvoir germinatif du grain et autres semences agricoles. Jusqu'à présent, plus de 1,600 échantillons ont été éprouvés cette saison, et les résultats en ont été très satisfaisants, le per-

centage de vitalité étant très bon. Toutefois on a reçu de quelques districts du Dominion des échantillons de qualité très inférieure et tout à fait impropres à la semence. Dans quelques endroits du Manitoba la saison de récolte de 1891 a été très défavorable, et de grandes quantités de grain ont été laissées en meules pendant tout l'hiver et battues au printemps de 1892. Un certain nombre d'échantillons de ce grain ont été éprouvés et ils indiquent un pourcentage très minime de vitalité, plusieurs variant de 15 à 40 pour cent seulement, et sont tout à fait impropres à la semence. Dans d'autres parties du Dominion, et surtout dans quelques endroits d'Ontario et de Québec, la température pendant la période de la récolte a été très pluvieuse, et le grain en meules a été exposé à plusieurs averses avant de pouvoir être rentré, et dans l'intervalle une partie a germé. Une forte proportion de ces échantillons indique aussi un faible degré de vertu germinatrice, et s'il est employé comme semence il en résultera probablement un pauvre rendement.

Les cultivateurs qui désirent envoyer d'autres échantillons pour les faire éprouver, devraient les envoyer sans délai ; les paquets devraient contenir à peu près une once chacun, et ils peuvent être envoyés à la Ferme Expérimentale franco par la poste. Les échantillons sont éprouvés et les résultats peuvent généralement être communiqués environ dix jours après la réception du grain.

DISTRIBUTION DU GRAIN DE SEMENCE.

L'année dernière, 16,905 sacs d'échantillons des meilleures espèces de grain, pesant 3 livres chacun, ont été envoyés franco par la poste à 9,114 cultivateurs demeurant dans diverses parties du Dominion. Cette forte quantité de grain, au delà de 25 tonnes, était toute de première qualité, et se composait des espèces de grain qui promettaient le plus et qui avait été essayé sur diverses Fermes Expérimentales. Sur l'ordre de l'honorable ministre de l'Agriculture, une semblable distribution est en voie de se faire cette année, et déjà plus de 3,000 échantillons ont été expédiés, et un grand nombre est mis à la poste tous les jours. Le but de cette distribution est de mettre entre les mains de bons cultivateurs, par tout le pays, des échantillons des meilleures variétés d'avoine, d'orge, de blé, de pois, etc., de façon qu'elles puissent, à une époque rapprochée, servir de semence dans chaque district du pays, et éventuellement réussir à remplacer les espèces affaiblies et inférieures par des variétés plus vigoureuses et fertiles. Le nombre d'échantillons envoyés à une seule et même personne est limité à deux dans chaque cas, et à ce taux on peut encore en fournir beaucoup. Avec du soin et un emploi judicieux ces échantillons de 3 livres produiront généralement de un à trois boisseaux la première année, et à la fin de la deuxième année le cultivateur aura assez de semence pour commencer un grand champ. Les avantages qui découlent de cette grande distribution des meilleures espèces de grain qu'on puisse obtenir, se

manifestent sans doute dans quelques années par une amélioration dans la qualité et une augmentation dans la quantité des récoltes de grain en Canada. Une circulaire est envoyée avec chaque échantillon, et l'on s'attend à ce que ceux qui la reçoivent en remplissent les blancs et y inscrivent les détails de la nature et de la croissance du grain, et nous la renvoyent à la fin de la saison. On s'attend aussi à ce qu'un échantillon de pas moins d'une livre du produit soit envoyé à la Ferme Expérimentale Centrale, afin que l'on connaisse quel succès a eu sa croissance. Des échantillons sont envoyés à ceux qui en demandent, tant qu'il en reste. Les lettres peuvent être envoyées à la Ferme Expérimentale, Ottawa, sans payer de port.

WM. SAUNDERS,

Directeur des Fermes Expérimentales.
OTTAWA, 9 mars 1893.

A travers la presse canadienne

Les journaux bleus font des efforts inouïs pour expliquer le vote honteux de leurs amis dans l'affaire Wallace. Voici, par exemple, ce que dit le *Courrier*, de Saint-Hyacinthe, numéro du 25 mars :

" Tout citoyen loyal ne peut que condamner de toutes ses forces les paroles violentes de M. Wallace. C'est ce qu'ont fait tous les fidèles sujets de Sa Majesté— conservateurs comme libéraux— et si M. Wallace avait été attaqué, non pas comme membre du gouvernement, mais comme sujet britannique, il n'y a pas de doute qu'à l'exception de quelques fanatiques, tous l'auraient censuré.

" Mais les libéraux, qui ne perdent pas une occasion de faire du capital politique, ont saisi celle-ci pour attaquer le gouvernement dans un de ses membres. C'est pourquoi l'Hon. M. Foster, le leader des Communes, a fait de cette motion une question de confiance où de non-confiance au gouvernement ; d'ailleurs la motion de M. Dawson tendait à cela. "

Or, M. Wallace n'a pas été attaqué comme membre du gouvernement, mais comme député qui s'était rendu indigne de siéger dans un parlement britannique.

Si M. Foster avait fait une question de non-confiance dans le cabinet de la motion Dawson, comment MM. Costigan et Curran auraient-ils pu voter pour cette motion ? Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* aurait-il l'extrême obligation de nous expliquer ce mystère ?

La *Minerve*, cela se comprend, pousse le cynisme plus loin que toutes les autres feuilles bleues. Elle dit que " l'amendement de M. Dawson est un attrapement, " et elle a l'audace d'ajouter ce qui suit :

" A l'honneur des députés français, disons qu'ils ne sont pas tombés dans le piège que les libéraux leur tendaient. C'est à peine si trois d'entre eux se sont laissés prendre à l'amorce. Le vote de M. Pelletier, député de Laprairie, n'a surpris personne. Il a une peur telle de se faire battre par M. Monette aux prochaines élections, dans le comté uni de Laprairie-Napierville, qu'il veut éviter tout ce qui peut ressembler directement ou indirectement à un vote soi-disant impopulaire. En moins de quinze jours, le voilà rendu à son deuxième vote de non confiance contre le gouvernement. Ça promet ! "

Voilà le patriotisme de cette misérable *Minerve* ! Elle injurie ceux des nôtres qui ont eu le courage de voter comme des hommes ! Et elle félicite ceux qui se sont déshonorés !

Dans son numéro du 25 mars, la *Minerve* va plus loin encore : Elle tente presque la justification de maître Wallace lui-même. Voici ce qu'elle dit :

" Sir A. P. Caron a prononcé un excellent discours dans l'affaire Clarke Wallace. Sans approuver les paroles risquées, les paroles qui sentent l'*after dinner speech*, il a réduit à sa juste valeur cet incident que l'opposition a voulu transformer en machine de guerre. Ce n'était pas la peine de faire perdre une journée à la Chambre pour le vilifier ; mais l'opposition veut faire flèche de tout bois.

" Le maître général des postes a tracé la véritable ligne de conduite qu'il faut suivre en jugeant les paroles et les dires des hommes qui composent notre population aux éléments si variés. Grand Dieu, où irions-nous, s'il fallait relever toutes les paroles imprudentes tombées à droite et à gauche ! Ce se serait à n'en plus finir. "

" Paroles risquées ", " paroles imprudentes ", voilà à quoi se réduit toute l'affaire, selon la sage *Minerve* !

Un député, un sous-ministre prêche la révolte contre le gouvernement impérial ; il réitère cet appel à la rébellion devant le parlement. Paroles risquées ! Paroles imprudentes ! Mais simple incident dont on a eu grand tort de s'occuper !

Voilà les doctrines de la *Minerve*, organe conservateur, qui accuse de trahison ceux des libéraux qui sont favorables à l'annexion du Canada aux Etats-Unis !

Un libéral qui prêche l'annexion par des moyens paisibles est un traître, aux yeux de la *Minerve* ; et pour ce même journal, un orangiste, qui prône la révolte à main armée, n'est coupable, tout au plus, que de paroles risquées et imprudentes !

La *Minerve* n'a jamais été aussi écœurante qu'elle l'est en ce moment.

Le *Trifluvien* a perdu une excellente occasion de suivre la direction de l'honorable député des Trois-Rivières. Parlant de l'affaire Wallace, cette feuille s'exprime comme suit :

" L'adoption de l'amendement signifiait la démission forcée de M. Wallace. La démission de M. Wallace signifiait de son côté le démembrement du cabinet. Vous voyez tout de suite les complications que cela amenait, et cela en l'absence du premier ministre. Nos amis n'ont pas voulu se charger de cette responsabilité. Ils se sont refusés à faire le jeu de leurs adversaires à ce point de les laisser au pouvoir à l'occasion d'un incident comme celui-là, qui ne touchait en rien à nos droits, privilèges ou libertés et qui ne peut avoir d'importance en dehors de la région restreinte où il s'est produit.

" Voilà tout ce qu'il y a dans le vote de la majorité ministérielle. Je sais qu'on y cherchera autre chose, mais ce sera dans un but de parti pur et simple. "

Celui qui a écrit ces lignes sait parfaitement bien qu'elles renferment une fausseté. M. Wallace aurait démissionné, sans doute, si l'amendement avait été adopté ; mais cette démission n'entraînait nullement la chute du ministère Thompson ; pas plus que la démission de sir Hector Langevin, à la suite de l'enquête McGreevy, n'a fait tomber le cabinet MacDonald.

Non, les députés et les journalistes bleus ont beau se torturer l'esprit pour inventer une excuse qui ait quelque semblant de raison ; la vérité vraie, c'est qu'ils ont tout simplement capitulé devant l'orangisme. Ils feraient bien mieux de l'avouer et d'en demander pardon, que de tenter une justification de leur conduite au moyen de mensonges.

Toujours à propos de l'affaire Wallace, nous lisons ce qui suit dans l'*Electeur* du 23 mars :

" Un petit incident qui ne manque pas d'intérêt : Immédiatement après le vote M. Angers, ministre de l'agriculture, s'est rendu auprès de M. Wallace, pour lui présenter la main. La conversation qui eut lieu entre ces deux personnages n'a pas été entendue ; mais il est évident que M. Angers félicitait son collègue de la victoire que lui et ses alliés orangistes venaient de remporter sur l'élément français et catholique du parti conservateur. "

Nous voulons croire que c'est là une atroce calomnie ; mais M. Angers devrait autoriser quelque journal conservateur à donner un démenti catégorique à la feuille libérale.

L'*Opinion publique*, cela se comprend, approuve M. Mercier qui déclare que nos jeunes gens ne " reçoivent point cette éducation virile et nationale qui fait les citoyens libres et qu'ils apprennent trop à s'abaisser et pas assez à se tenir debout comme des hommes. " " C'est bien cela, dit M. Taché. Répétons-le pour que ceux qui ont des yeux pour ne point voir s'en aperçoivent malgré eux. " S'il y a une idée saugrenue émise quelque part, on peut être certain de la retrouver dans l'*Opinion publique*.

L'*Opinion publique*, numéro du 24 mars, cite encore des vers. En voici un échantillon :

" Les volontés du ciel sont parfois infernales. " " C'est là un abominable blasphème. "

En tête de ses colonnes, même numéro, l'*Opinion publique* reproduit une autre pièce de vers intitulée : " Si j'étais Dieu. " C'est irrévérencieux au suprême degré, pour ne rien dire de plus.

A la page 232, et encore à la page 240, il y a des polissonneries qu'un homme bien élevé ne voudrait pas répéter devant des dames et des jeunes filles. Et cependant l'*Opinion publique* a la prétention d'être un journal de famille.

Evidemment, M. Taché n'a nul besoin de l'opinion du R. P. Cornut !

Nous lisons dans le *Monde*, de Montréal, à la date du 24 mars :

" Que va dire la monarchique *Vérité* en apprenant que le roi des Belges est favorable au suffrage universel ? "

D'abord, nous dirons que la *Vérité*, bien qu'elle considère la monarchie comme la meilleure forme de gouvernement, abstraitement parlant, ne se croit nullement tenue d'admirer et d'approuver tout ce que font et disent les rois. Nous dirons, en second lieu, que le roi des Belges étant notoirement affilié à la franc-maçonnerie, ses opinions ont, pour nous, une bien mince valeur.

Le *Monde* est-il satisfait ?

Nous lisons dans le *National*, feuille libérale de Montréal :

" Nos estimés confrères de l'*Union Libérale* seraient bien aimables de nous dire s'ils rendent bien leur pensée intime en reprochant au *National* l'article " La fin d'une Légende. " Serait-on devenu opportuniste à l'*Union* ? "

Le *Monde*, de Montréal, publie en ce moment un roman qui porte ce titre : *Amour et Sang*. Dans ce récit, une femme que l'on veut rendre intéressante, que l'on représente comme une femme modèle, s'écrit : " Dieu n'est pas juste de me frapper si cruellement. Je n'avais rien fait pour cela. " Et pourtant elle s'était attiré, par sa conduite inconsidérée, le malheur qui lui était arrivé. Le héros du roman veut mettre fin à ses jours. S'il ne le fait pas, c'est parce qu'un ami le " condamne à vivre ", pour sa mère, pour son fils et " pour les enfants de la femme qu'il avait tant aimée..." sans en avoir le droit. Et c'est uniquement pour ces considérations, et nullement parce que la loi de Dieu défend le suicide, que le héros consent à vivre. Dans ce même roman on retrouve l'apologie d'affreuses superstitions et des phrases abominables comme celle-ci : " Le hasard, tout puissant et miséricordieux. " Par ces citations, on peut voir dans quel esprit antichrétien ce roman est écrit.

PETITE CHRONIQUE

Canada

Plusieurs journaux ont annoncé ces jours-ci que le R. P. Langevin, O. M. I. devait être nommé coadjuteur de S. G. Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface. Nous nous sommes bien gardé de reproduire cette prétendue nouvelle, car nous pensions qu'elle n'était nullement autorisée. En effet, le *Manitoba* nous apprend que le vénérable archevêque de Saint-Boniface n'a fait encore aucune démarche pour obtenir un coadjuteur.

— " Les paroissiens de Saint-Roch " s'agitent beaucoup contre le Cercle catholique de ce temps-ci, mais nous constatons que la requête qu'ils font actuellement signer, et qu'ils ont publiée dans l'*Electeur* ne ressemble guère à celle qu'ils avaient d'abord mise en circulation. Ils en ont eu honte. Ces braves gens demandent toujours l'élection des marguilliers par le vote populaire ! Il devient de plus en plus probable que c'est dans la division de la paroisse de Saint-Roch que l'on trouvera la solution de toutes les difficultés. Il est question de faire signer une requête priant l'autorité diocésaine de faire cette division dont la nécessité est reconnue par un très grand nombre de personnes éclairées.

— Sa Grandeur Mgr Bégin est de retour à Québec de son voyage en Europe, ainsi que Mgr Gagnon et MM. les abbés Raymond et René Casgrain et le R. P. Bouchard. Son Eminence, accompagnée de Mgr Marois, V. G., et de Mgr Têtu, est allée rencontrer son coadjuteur à Lévis. A la Basilique on a chanté le *Te Deum*.

— Le procès McGreevy-Connolly était fixé pour audition au dernier " terme " de la cour criminelle. Grand nombre de témoins s'étaient rendus à Ottawa, toujours aux frais du pays, bien entendu. Les naïfs croyaient que cette fois, au moins, le procès aurait lieu ; mais leurs illusions ont été bientôt détruites. Les avocats de la couronne ont découvert tout à coup qu'un témoin important leur

manquait, et de nouveau ils ont fait remettre l'audition de la cause à six mois. Il nous semble que voilà assez longtemps que cette farce dure. Elle coûte très cher au pays et elle n'est plus drôle du tout. Le gouvernement, c'est entendu, n'ose pas faire le procès à MM. McGreevy et Connolly. Alors, qu'on les lâche, tout simplement!

—La nouvelle suivante fait le tour de la presse :

"Chas Brown, cocher de Toronto, a été condamné à \$2 d'amende hier, pour avoir conduit une dame, dans sa voiture, le dimanche, contrairement au règlement municipal."

C'est un joli échantillon du puritanisme moderne. Il doit faire bon vivre à Toronto!

—D'après les journaux, l'honorable M. Chapleau aurait déclaré à un reporter de New-York qu'il n'existe au Canada aucun sentiment en faveur de l'annexion. Tant mieux, si c'est vrai. Cela n'empêche pas les journaux libéraux de notre province de prêcher l'annexion.

Italie

—La princesse de Galles, ses deux filles et son fils, héritier présomptif de la couronne, ont été reçus en audience par Sa Sainteté Léon XIII, ces jours derniers. La reine Victoria, qui est actuellement à Florence, doit recevoir le cardinal Bausa comme représentant du Pape.

France

—Le comte de Paris vient d'adresser une lettre circulaire à ses partisans dans laquelle il leur dit, en substance, que le

moment est venu de travailler activement à la restauration de la monarchie qui seule, d'après lui, peut donner à la France un gouvernement fort et stable.

Angleterre

—Dans la chambre des communes anglaises, M. Balfour a proposé un vote de censure contre le gouvernement Gladstone pour sa politique d'apaisement à l'égard de l'Irlande. Le cabinet a été soutenu par une majorité de 47 voix ; pour la motion de M. Balfour 272, contre la motion, 319.

Matières

Voir annonce Fortin & Michaud à la 8ème page.

DECES

Le Révérend Monsieur Jos. Emile Martel, prêtre, décédé à Ste-Anne d'Ascana, diocèse de Marquette (Michigan) était membre de la société d'une messe, section provinciale. Québec 25 mars 1893.

B. PH. GARNEAU, Secrétaire.

LAURENT MOISAN SCULPTEUR

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement l'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fonderie en cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée. 21 mai—1a.

Aux medecins de la ville et de la campagne!

NOUS prenons la liberté d'informer les médecins de la ville et de la campagne et tous nos clients en général que nous vendons nos drogues aux mêmes prix que ceux indiqués sur une liste circulaire de prix qui vient de leur être adressée.

LES commandes de ville sont livrées à domicile et ceux qui voudront bien nous accorder leur patronage seront servis par des pharmaciens licenciés.

W. BRUNET & C^{IE}

Pharmaciens en gros et en détail,

SAIN T-ROCH, QUÉBEC.

25 mars 1a.

VENTE SANS RESERVE

FONDS DE BANQUEROUTE J. A. LANGLAIS

Ornements d'églises, vases sacrés, objets servant au culte, statues, Ex-Votos et Reliquaires de toutes les formes sacrifiés à 50 cts dans la piastre.

Fournitures d'écoles, et de bureaux, papeterie, etc, etc., à 30 p. c. de réduction. Il nous reste encore un nombre considérable de volumes de LITTÉRATURE à 50 cts dans la piastre.

Images religieuses de toutes grandeurs et sujets variés à 35 cts dans la piastre.

NOTA: Les Fabriques, communautés religieuses, et municipalités scolaires auront des conditions spéciales de paiement.

LANGLOIS & PARADIS,

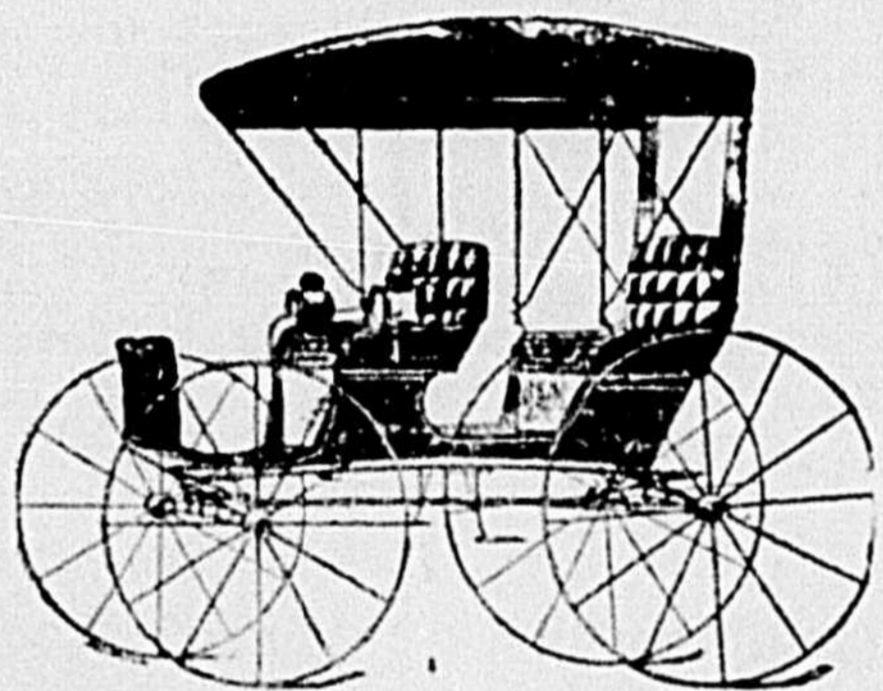
L. DROUIN, Gerant-

177 RUE ST-JOSEPH.

VENEZ EN FOULE.

19 nov. 6m.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE

273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

11 mars 6 ms.

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

Images de 1^{re} communion, canons-d'autel, chemin de croix

NOUVEAUTE: LIVRE D'ORGUE DU PAROISSIEN ROMAIN.

Depot du célèbre remède CATARRHINA

Image "PACTE D'UNION" pour l'association des familles. 19 nov. 6m

LA POMMADE SOLARI!

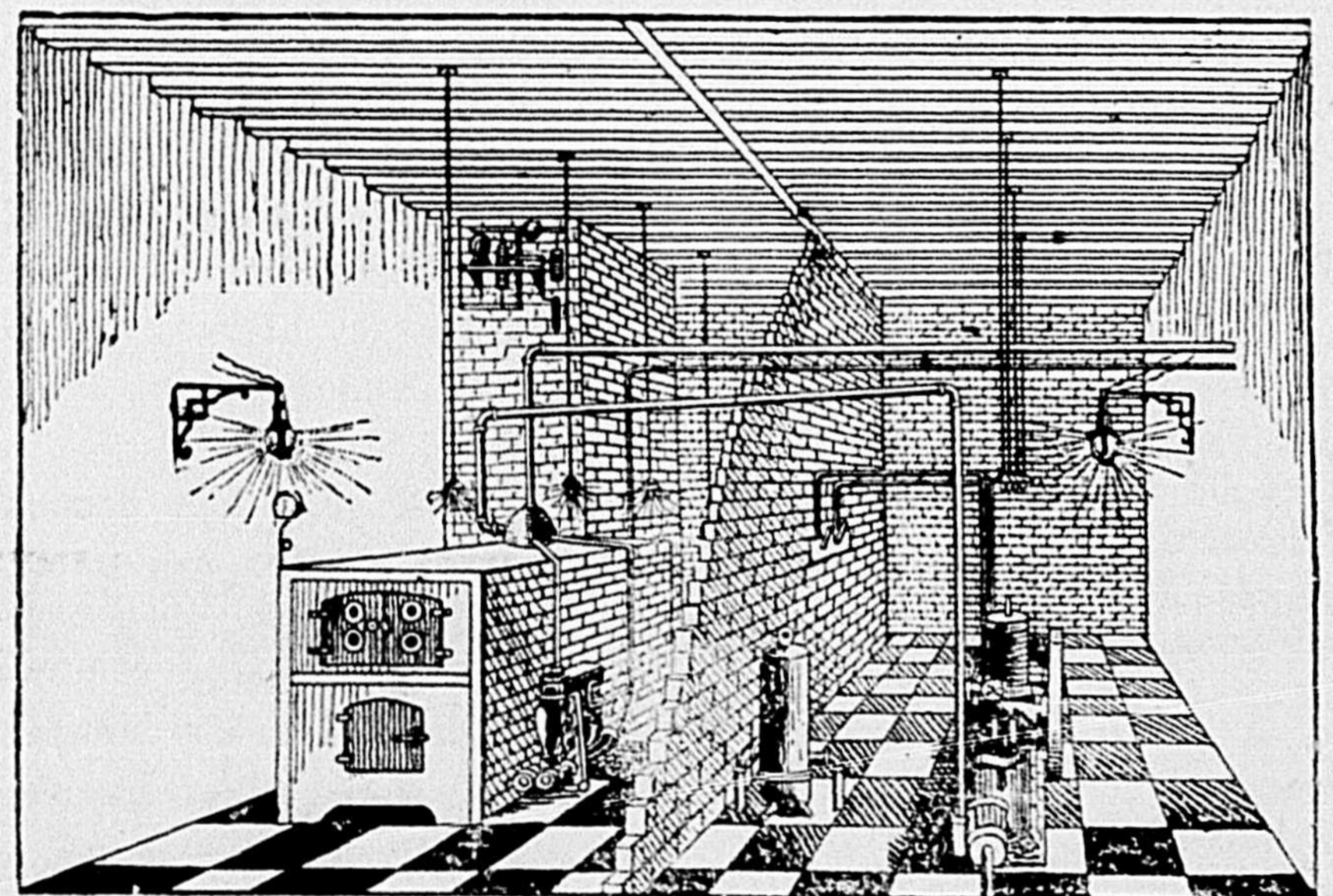
En trois applications la POMMADE SOLARI guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Grattelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. Prix: 50 centims la boîte.

P.S. Expédiée par la malle sur réception de 52 cts.

DEPOT GENERAL: PHARMACIE LARUE

24 D. 6m

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise St-Roch Québec.



ABEL HUOT & C^{IE}

INGENIEURS-ELECTRICIENS

42, VICTORIA SQUARE

Montreal.

UNIVERSITE LAVAL

Quebec.

COMBINAISON ECONOMIQUE DU CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Electricité dans toutes ses applications

2 av.—1a.

COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

Ancienne maison Methot fondée en 1808

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,

des Fabriques,

des Institutions religieuses

et des Maisons d'éducation

16 janv. 931a.

REID, CRAIG & CIE.
Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tauge, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes
Aussi: — Gueules Amarrées, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

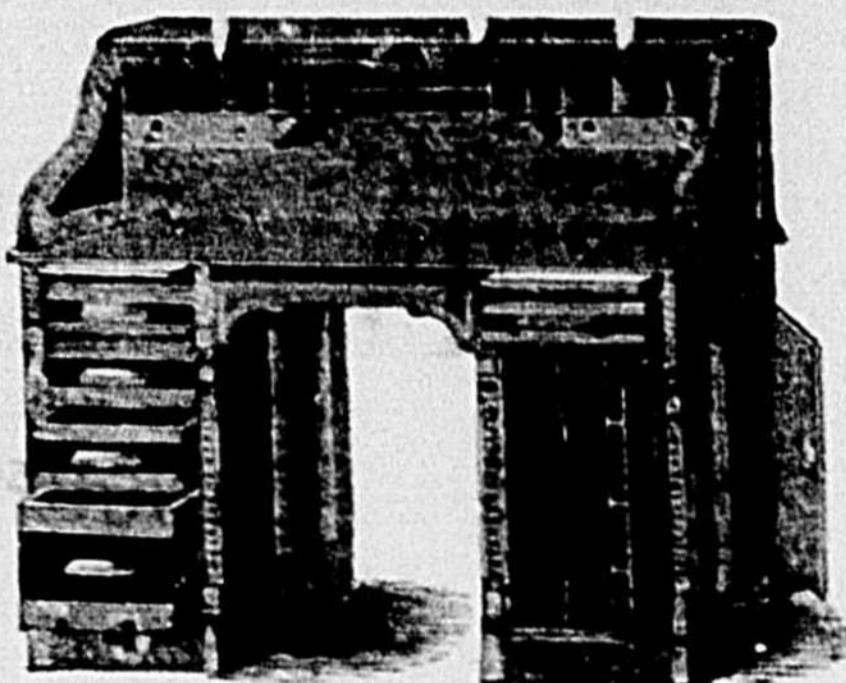
Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28 fév. 1891

D. S. RICKABY
— FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Québec.

25 juin 1891. Telephone 351.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS:

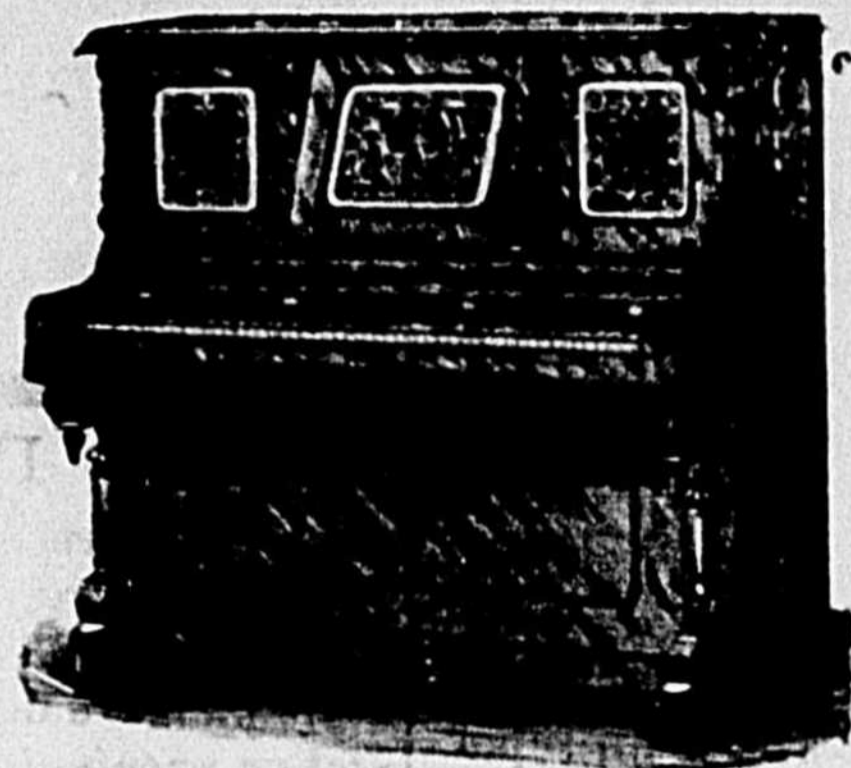
Heintzman et Cie.,

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Decker Bro. N.Y.

Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS:

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Doherty

Burdet et Cie.,

Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER.

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement. Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordenses, Paillasse à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

2 nov. 6m.

Telephone No. 278

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.

Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recourant à bien des médecins, sans soulagement appréciable.

Rassurez-vous. Recouvrez une victime de cette maladie si souffrante.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

"Je crois de mon devoir de vous faire part de bien que j'ai ressenti par l'usage des PITUITES"

"ANTIBILLIQUES du Dr NEY."

"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant. Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marqués. Je ne pus parvenir à me faire soigner suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir."

"Sur votre avis, j'essayai les PITUITES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redevenis un homme robuste."

"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."

CUTHBERT SUBINVILLE

St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pituites du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte.

25 Franco par la maille sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences fâcheuses, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis écrit ce qui suit:

M. L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de L'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que L'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le Choléra et la Diarrhée." Bien à vous,

A. D. CASAVANT, Pharmacien

Fall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit:

LA SEMAINE

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
6.15 p m	7.20 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.55 p m
12.20 p m	1.25 p m

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
2.00 p m	3.05 p m
5.30 p m	6.35 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrive à Québec.
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.55 p m
4.00 p m	5.05 p m

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
W. R. RUSSELL, Surintendant.
G. S. CRESSMAN, Gérant.
28 fév. 1891.

L'AME SAINTE

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les OEUVRES sacrées de Jésus et de Marie.
Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE

Oculiste,

58 Rue ST-LOUIS, Québec.

De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU: 9h. à 1h. p.m.

Telephone: 722.

POUR

Dames et Demoiselles

250 BLOUSES

DE PRINTEMPS

DE TOUTES NUANCES

A MOITIE PRIX

175 MATINEES

EN CHALI DE LAINE

A MOITIE PRIX

Aussi: Nous offrons en même temps le plus grand choix de CHAPEAUX importés dont les prix sont excessivement bas.

FORTIN & MICHAUD

103 a 111

Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.

23 oct 1891.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien, CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST JEAN-DE-MATHA, Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P. St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes:

10 Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse.

20 Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'ai pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

30 En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....

CHARLES TELLIER. St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

à 50 cts la bouteille.